

Opinions

DECLARATIONS SUR LE TRAITE DE NON-PROLIFERATION DES ARMES NUCLEAIRES

Le Président Lyndon B. Johnson, à la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 12 juin 1968:

"Je suis convaincu que le traité peut mener à de nouvelles mesures qui mettront fin à l'absurde poursuite de la course aux armements. Je suis sûr qu'il peut donner au monde le temps — temps précieux s'il en est — de prévenir un désastre d'Apocalypse, et si ma confiance est bien fondée — comme je le crois — ce traité méritera vraiment d'être considéré comme le pas le plus important qui ait été fait vers la paix depuis la fondation des Nations Unies".

M. Alexei Kossyguine, Président du Conseil des Ministres de l'URSS, à l'occasion de la signature du TNP à Moscou, le 1 juillet 1968:

"La participation d'un grand nombre d'Etats à la signature du traité, aujourd'hui, prouve qu'il est possible de trouver des solutions acceptables pour tous aux problèmes internationaux complexes, d'importance vitale pour toute l'humanité. L'élaboration du traité a demandé de grands efforts et des discussions prolongées auxquelles ont participé des Etats ayant des systèmes sociaux différents, des pays nucléaires et non nucléaires, grands et petits, avancés et en voie de développement. Le traité est le fruit de nombreuses suggestions et propositions faites par différents Etats; il tient compte de points de vue divergents sur la solution du problème de la non-dissémination; cependant, tous les Etats qui l'ont voté ont été d'accord sur le principal, qui est la nécessité d'empêcher la dissémination des armes nucléaires".

M. Harold Wilson, Premier Ministre, à l'occasion de la signature du TNP à Londres, le 1 juillet 1968:

"Il ne s'agit pas d'un traité dont deux ou trois pays seulement sont les auteurs. Ce traité existe parce qu'il reflète et concrétise le désir universel et fondamental de l'humanité de vivre dans la paix et la sécurité. Chacun des gouvernements dont les représentants ont appuyé ce traité à l'Assemblée générale des Nations Unies et qui ont voté pour la résolution, peut estimer qu'il a contribué à la conclusion du traité que nous signons aujourd'hui, et les nombreux représentants présents à cette cérémonie ont l'insigne honneur de manifester l'appui donné par leurs pays et par eux-mêmes au traité en le signant le jour même où il est ouvert à la signature".

M. Kurt Waldheim, Représentant de l'Autriche auprès de l'ONU, à la vingt-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 11 octobre 1968:

"Nous avons déjà exprimé antérieurement l'opinion selon laquelle le Traité de non-prolifération n'a pas encore réussi à créer un équilibre véritable entre les obligations des Etats nucléaires et celles des Etats non nucléaires et ne doit pas être considéré comme une fin en soi, mais bien plutôt comme un point de départ vers de nouvelles mesures de désarmement et comme un pas en avant sur la voie du désarmement général et complet. Conformément aux dispositions de l'article VI du Traité, les

puissances nucléaires ont accepté de s'engager nettement à cet égard. Nous espérons sincèrement que ce processus sera appliqué dès que possible et qu'il aboutira à des résultats concrets".

U Thant, Secrétaire générale de l'ONU dans la Préface à la publication des Nations Unies "Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires", en 1969:

"La conclusion du traité a été l'aboutissement de dix ans d'efforts à l'Organisation des Nations Unies et à la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement. Les négociations furent rendues difficiles du fait que le traité touchait aux intérêts nationaux les plus sensibles, notamment à ceux qui concernent la sécurité. Il n'empêche qu'à une très grande majorité les pays, dotés ou non d'armes nucléaires, ont déclaré clairement que le traité traduisait les efforts qu'ils avaient faits en commun pour écarter le fléau de la guerre nucléaire.

Etant incontestablement l'accord international le plus important dans le domaine du désarmement depuis le début de l'âge atomique, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires peut à juste titre être salué comme un succès capital pour la cause de la paix".

Lord Lothian (Royaume-Uni), à la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 17 novembre 1971:

"Le Traité est maintenant une mesure éprouvée de contrôle des armements. Que ceux qui réclament d'autres mesures de désarmement de plus grande portée fassent d'abord en sorte que les accords que nous avons soient sans faille et ainsi pleinement efficaces".

M. Henri Kissinger, Secrétaire d'Etat, à la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 23 septembre 1974:

"Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires que l'Assemblée a approuvé exige un appui entier et constant. Ce traité ne contient pas seulement le vaste engagement de limiter la diffusion des explosifs nucléaires, mais aussi des obligations précises d'accepter et d'appliquer les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de contrôler le transfert des matières nucléaires".

M. Andrei Gromyko, Ministre des Affaires étrangères de l'URSS, à la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale, le 24 septembre 1974:

"... des limites imposées à la dissémination territoriale des armements. Tel est l'essentiel du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont l'efficacité est déjà avérée. Nous sommes d'avis d'utiliser à plein les possibilités propres à ce traité. Nous sommes pour l'augmentation du nombre des Etats participants. Il s'agit de conférer au traité un caractère universel".

M. J. Scali (Etats-Unis), à la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 5 novembre 1974:

"Dans le message qu'il a adressé à la récente Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Président Ford a déclaré que le Traité de non-prolifération était "l'un des piliers de la politique étrangère des Etats-Unis".